

Vos questions / nos réponses

Permis 125cm3

Par [Profil supprimé](#) Postée le 09/04/2017 22:02

Bonjour, j'ai étais arrêté par les gendarmes alors que je roulais a 88km/h au lieu de 50km/h. Je possède une moto 125 cm3. Sauf que lors du contrôle j'ai étais positif au cannabis et j'avais 4.32 grammes de résine dans mon sac.

J'ai fumer 24h avant le contrôle et je fume depuis 2 ans.

J'ai 16 ans

J'ai rendez vous avec le juge dans 3 semaines.

Je vais perdre mon permis ? ai-je des chances de le récupéré?

Mise en ligne le 12/04/2017

Bonjour,

La consommation récente de stupéfiants en conduisant, lorsqu'elle est reconnue par une analyse toxicologique, fait perdre automatiquement 6 points au permis de conduire. En tant que jeune conducteur vous avez un permis probatoire avec moins de 6 points. Vous allez donc, en effet, perdre votre permis de conduire.

Vous pourrez le récupérer uniquement en le repassant. En effet, votre permis va être annulé par perte de tous vos points et non juste suspendu.

Le juge qui vous recevra dans 3 semaines pourra vous expliquer tout cela et vous dira les suites données à votre affaire.

Cordialement.